



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin juin 2021**

**Juillet 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



De début avril à fin juin 2021 :

Des mises en chantier au 2^{ème} trimestre dépassant le niveau de 2020

Au deuxième trimestre 2021, 7 000 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 52,4 % (soit + 2 400 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. Cette hausse concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence (+ 70,0 % soit + 1 300 logements de plus) que les mises en chantier de logements individuels (+ 40,6 % soit + 1 100 logements). En France, les mises en chantier de logements progressent de + 32,7 % d'avril à fin juin 2021 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente.

Entre début avril et fin juin 2021, les autorisations de construction de logements dans la région représentent le double des permis délivrés au second trimestre 2020. Cela représente 4 000 permis de construire délivrés en plus par rapport au deuxième trimestre 2020, qui englobait une partie du premier confinement. Les autorisations pour la construction des logements collectifs et en résidence ont plus que doublé. Les permis de construction pour les logements individuels progressent de + 88,8 %.

En regardant en arrière, de juillet 2020 jusqu'à fin juin 2021, l'activité de la construction dans la région est orientée à la hausse par rapport à la même période l'année précédente, comme en France. Durant ces 12 mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2020 et l'état de l'activité du début de l'année 2021, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 27,3 %) qu' au niveau national (+ 8,6 %).

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données. Une part de l'amélioration provient de l'inclusion des mois de mars, avril et mai 2020 dans la période de comparaison de l'année précédente. Celui-ci marque le début du premier confinement et se traduit par un fort ralentissement des autorisations et de leur enregistrement dans Sit@del2.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'avril à fin juin 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	639	94	733	302	1 035
Finistère	883	97	980	903	1 883
Ille-et-Vilaine	909	97	1 006	1 426	2 432
Morbihan	1 001	145	1 146	503	1 649
Bretagne	3 432	433	3 865	3 134	6 999
France	33 509	7 826	41 335	54 119	95 454

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 57,0	+ 40,3	+ 54,6	+ 788,2	+ 103,7
Finistère	+ 44,8	- 1,0	+ 38,4	+ 109,0	+ 65,2
Ille-et-Vilaine	+ 35,3	+ 6,6	+ 31,8	+ 54,3	+ 44,2
Morbihan	+ 35,1	+ 130,2	+ 42,5	+ 10,8	+ 31,1
Bretagne	+ 41,2	+ 35,7	+ 40,6	+ 70,0	+ 52,4
France	+ 31,7	+ 8,2	+ 26,5	+ 37,8	+ 32,7

* avril à juin 2021 / avril à juin 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juin 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

De juillet 2020 à fin juin 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 132	395	2 527	994	3 521
Finistère	3 176	385	3 561	2 213	5 774
Ille-et-Vilaine	3 334	550	3 884	6 007	9 891
Morbihan	3 718	628	4 346	2 796	7 142
Bretagne	12 360	1 958	14 318	12 010	26 328
France	121 563	36 697	158 260	229 343	387 603

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 21,4	+ 12,2	+ 19,9	+ 118,5	+ 37,4
Finistère	+ 20,6	- 5,4	+ 17,1	+ 9,9	+ 14,2
Ille-et-Vilaine	+ 12,1	+ 10,2	+ 11,9	+ 22,1	+ 17,9
Morbihan	+ 21,3	+ 46,4	+ 24,4	+ 136,7	+ 52,8
Bretagne	+ 18,5	+ 16,1	+ 18,2	+ 40,2	+ 27,3
France	+ 10,2	+ 1,9	+ 8,2	+ 8,8	+ 8,6

* juillet 2020 à juin 2021 / juillet 2019 à juin 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juin 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'avril à fin juin 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	775	117	892	365	1 257
Finistère	1 110	183	1 293	796	2 089
Ille-et-Vilaine	1 007	248	1 255	1 406	2 661
Morbihan	1 146	182	1 328	670	1 998
Bretagne	4 038	730	4 768	3 237	8 005
France	38 699	14 021	52 720	59 864	112 584

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 114,1	+ 88,7	+ 110,4	+ 406,9	+ 153,4
Finistère	+ 113,9	+ 471,9	+ 134,7	+ 74,9	+ 107,7
Ille-et-Vilaine	+ 69,2	+ 169,6	+ 82,7	+ 221,7	+ 136,7
Morbihan	+ 58,9	+ 28,2	+ 53,9	+ 32,1	+ 45,8
Bretagne	+ 83,8	+ 122,6	+ 88,8	+ 120,1	+ 100,3
France	+ 78,0	+ 101,8	+ 83,8	+ 54,9	+ 67,2

* avril à juin 2021 / avril à juin 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juin 2021

Les autorisations sur 12 mois

De juillet 2020 à fin juin 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 673	441	3 114	1 052	4 166
Finistère	3 738	672	4 410	2 871	7 281
Ille-et-Vilaine	3 875	656	4 531	6 696	11 227
Morbihan	4 149	804	4 953	3 068	8 021
Bretagne	14 435	2 573	17 008	13 687	30 695
France	145 628	50 361	195 989	237 376	433 365

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 34,1	- 13,0	+ 24,5	+ 14,1	+ 21,7
Finistère	+ 21,5	+ 95,3	+ 28,9	+ 32,2	+ 30,2
Ille-et-Vilaine	+ 17,5	- 10,1	+ 12,5	+ 18,3	+ 15,9
Morbihan	+ 20,5	+ 50,0	+ 24,4	+ 41,0	+ 30,3
Bretagne	+ 22,2	+ 21,5	+ 22,1	+ 25,2	+ 23,5
France	+ 17,3	+ 12,9	+ 16,1	- 2,4	+ 5,2

* juillet 2020 à juin 2021 / juillet 2019 à juin 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juin 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Jun 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	7	3 553	4 822	3 356	9 649	34 898	5 632	915	62 832
Finistère	870	6 407	5 688	2 057	1 924	86 279	6 782	7 104	117 112
Ille-et-Vilaine	0	14 673	3 761	3 835	9 169	22 864	21 151	15 420	90 873
Morbihan	9 109	5 648	5 881	9 025	7 420	14 457	2 993	3 725	58 258
Bretagne	9 986	30 281	20 152	18 273	28 162	158 498	36 558	27 164	329 075

Les surfaces autorisées sur 12 mois

De juillet 2020 à fin juin 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	7 421	35 498	35 728	32 912	41 843	234 965	107 622	48 125	544 114
Finistère	23 903	57 106	38 928	27 494	51 779	438 864	82 144	46 853	767 071
Ille-et-Vilaine	20 571	172 289	62 023	42 096	53 868	188 320	132 702	150 810	822 679
Morbihan	25 429	35 730	52 775	36 311	75 994	161 101	67 921	68 638	523 899
Bretagne	77 324	300 623	189 454	138 813	223 484	1 023 250	390 389	314 426	2 657 763

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 51,5	+ 38,2	- 16,7	- 3,4	- 9,0	- 7,5	+ 125,1	- 11,2	+ 4,6
Finistère	+ 41,0	- 5,7	- 12,1	+ 6,9	- 30,7	- 2,3	+ 20,2	- 37,6	- 5,9
Ille-et-Vilaine	+ 207,9	+ 24,4	- 6,7	- 12,3	- 3,0	+ 5,0	+ 10,9	+ 19,5	+ 11,1
Morbihan	+ 89,5	- 14,1	+ 14,5	+ 39,3	+ 147,6	- 13,1	- 50,1	+ 5,4	- 3,8
Bretagne	+ 47,7	+ 12,9	- 5,2	+ 3,7	+ 8,0	- 4,2	+ 5,0	- 1,9	+ 1,4

* juillet 2020 à juin 2021 / juillet 2019 à juin 2020

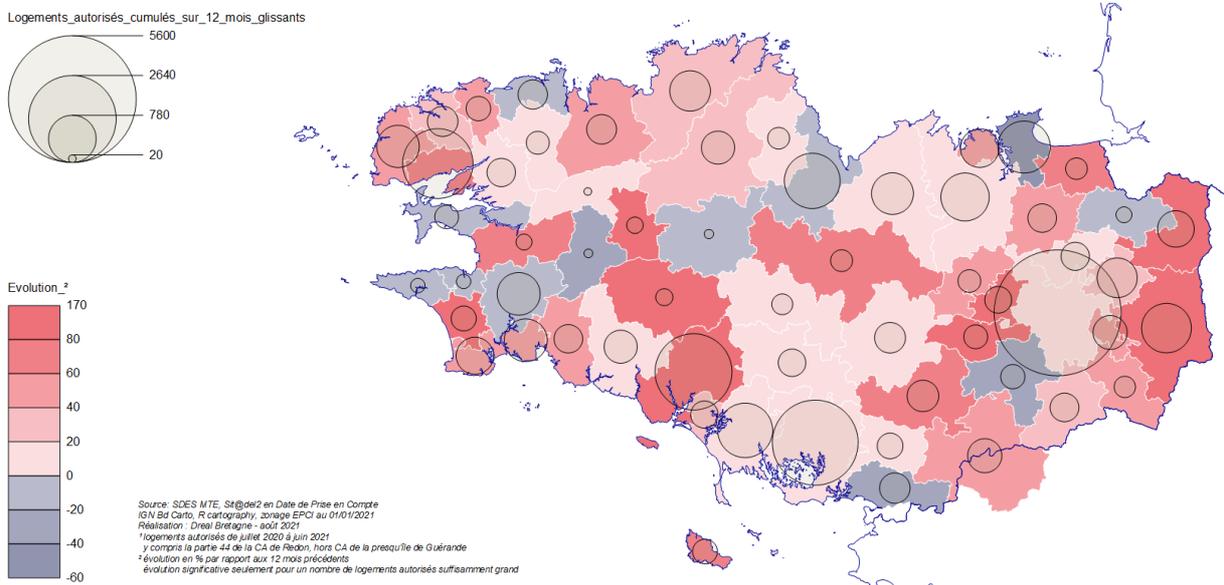
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

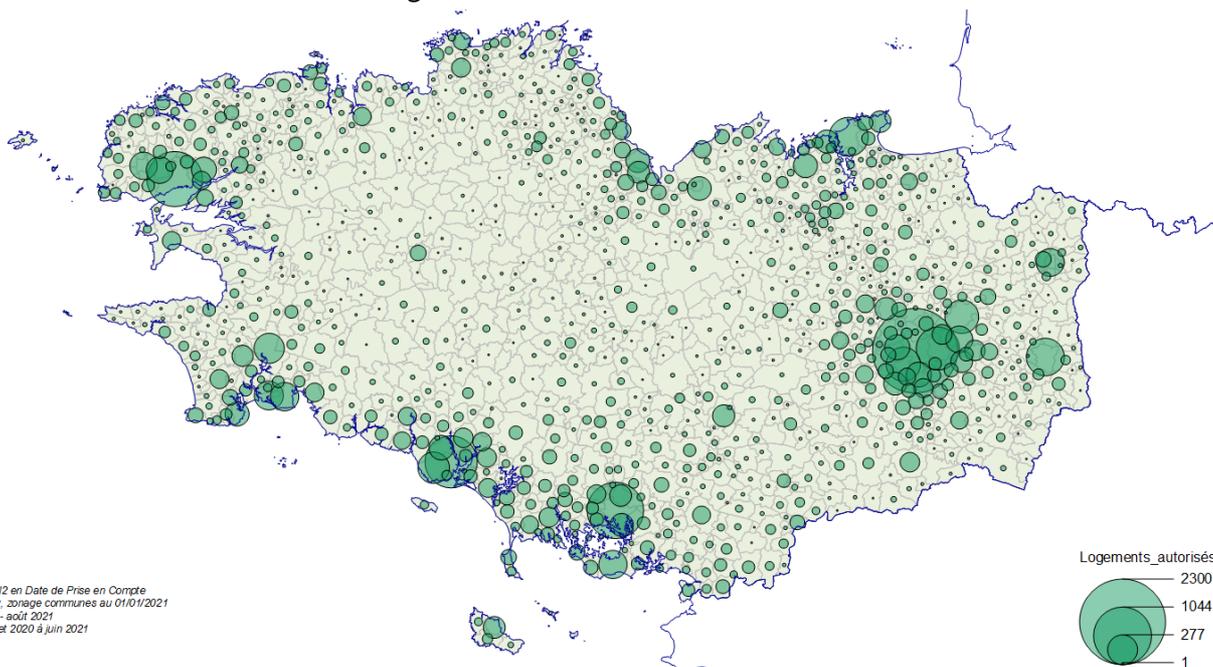
Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

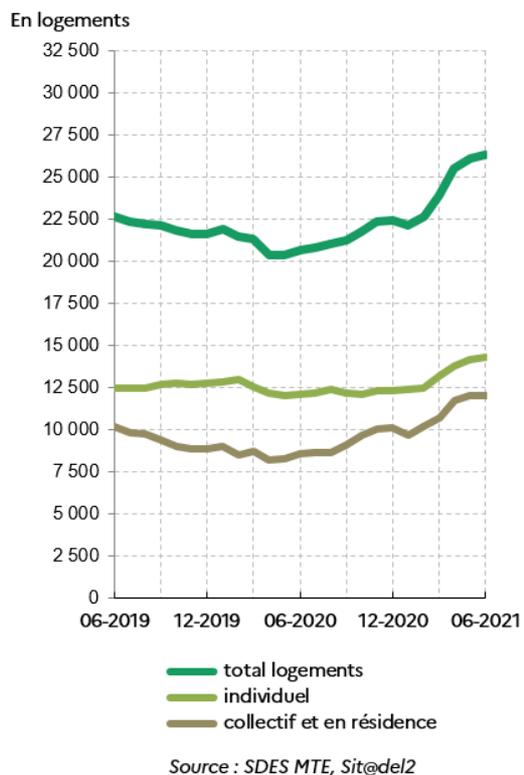
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



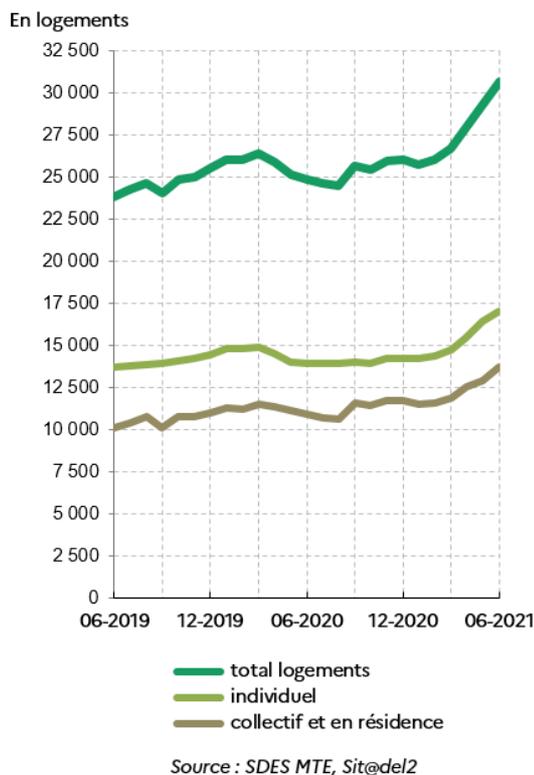
Logements autorisés et commencés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

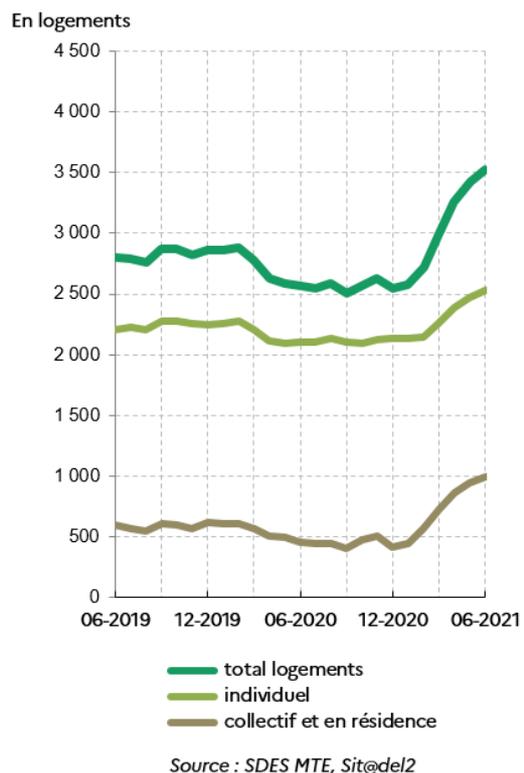


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

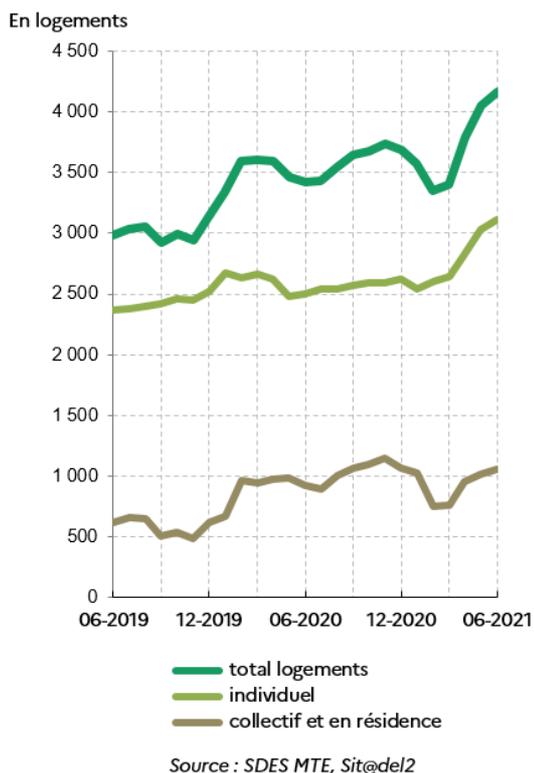


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

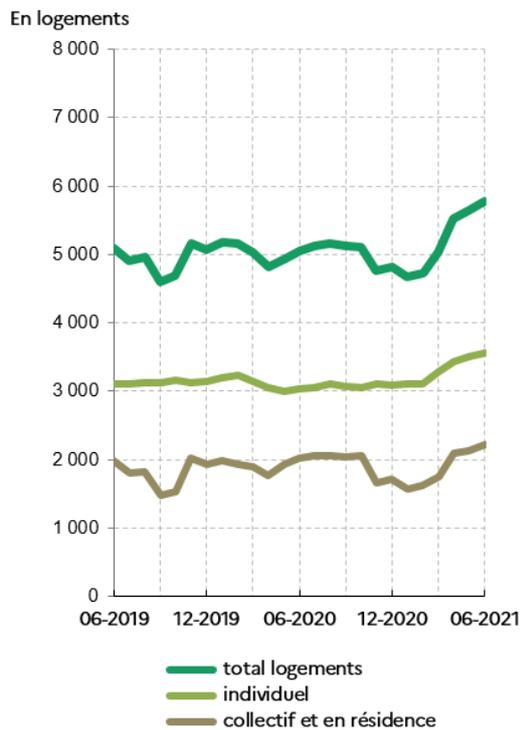


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

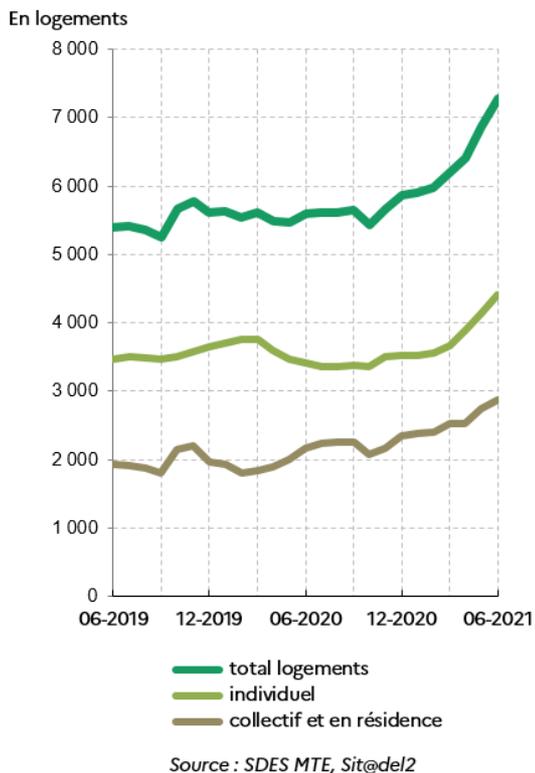


Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

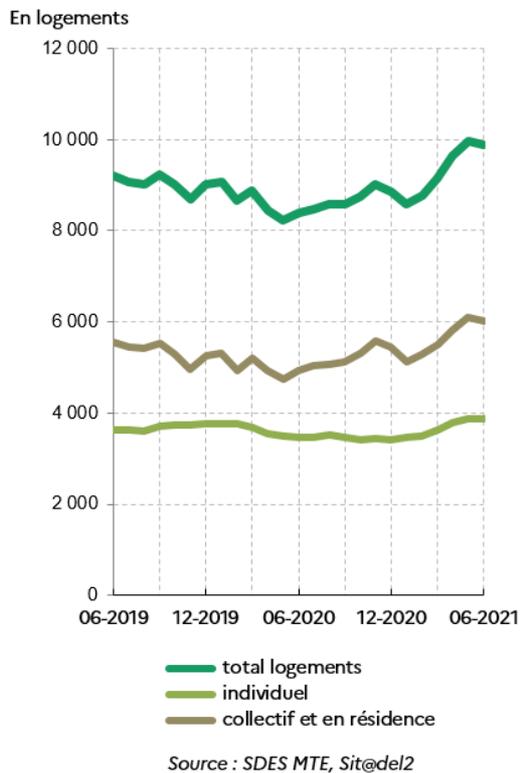


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

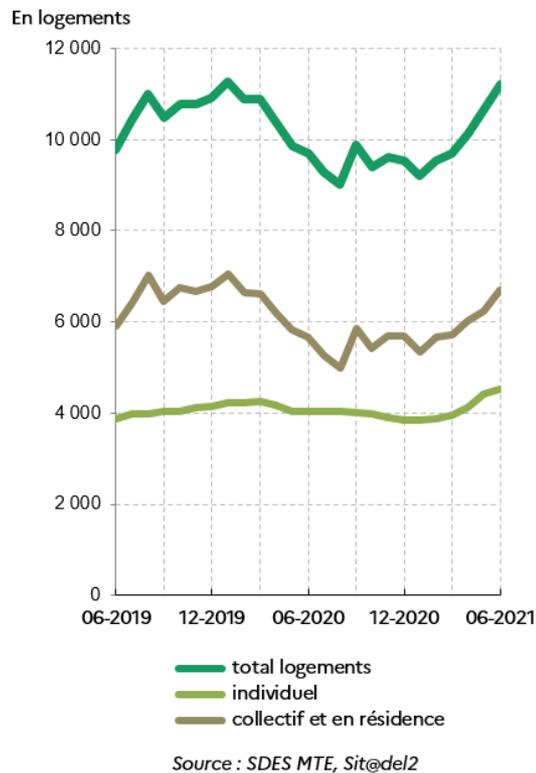


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)

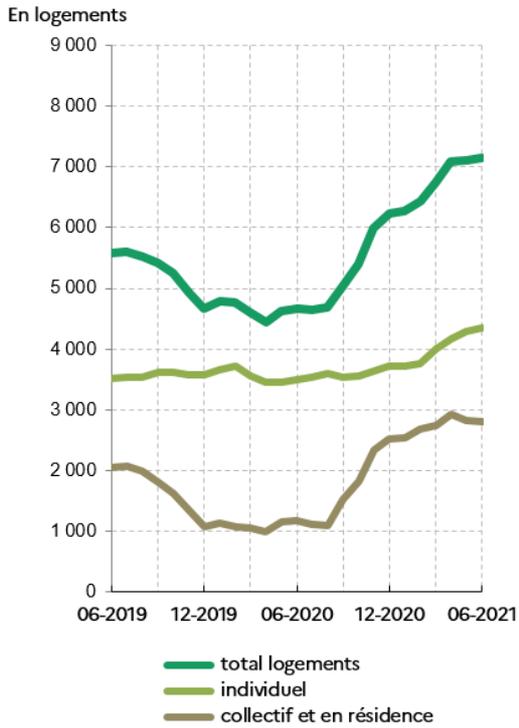


Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



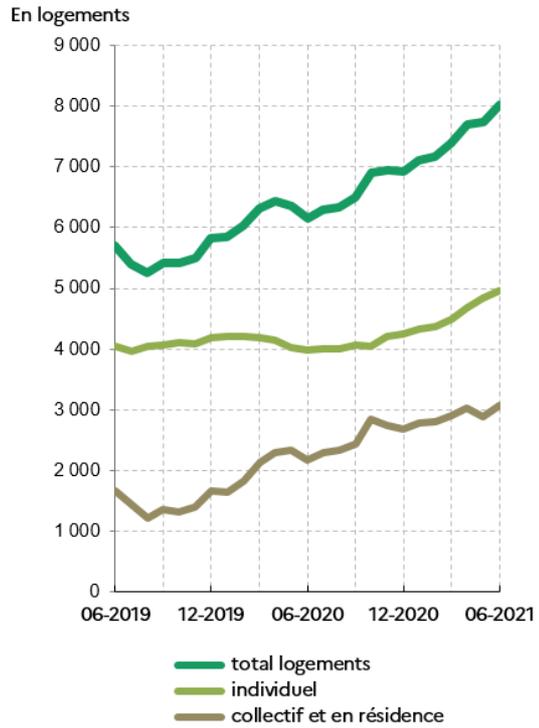
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2

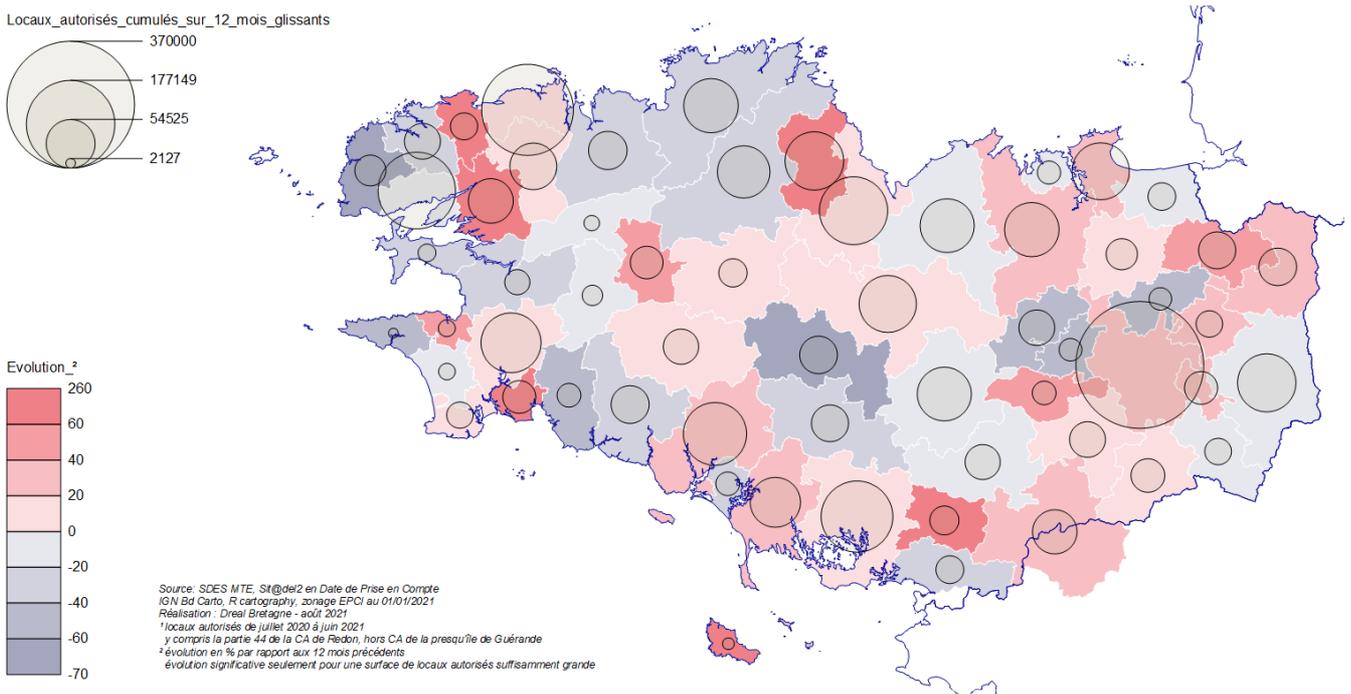
Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*